

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 118

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

OBJET

Plan de relance viticole coopératif

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.75**

PRESENTATION

Le Conseil Départemental soutient depuis de nombreuses années la Fédération Départementale des Caves Coopératives des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre des actions structurantes entreprises par l'ensemble des caves viticoles de notre département (programme 10024).

LE PLAN DE RELANCE VITICOLE COOPERATIF

La Fédération Départementale des Caves Coopératives des Bouches-du-Rhône (TAG - 000413) située Maison des Agriculteurs – 22, avenue Henri Pontier – 13626 Aix-en-Provence Cedex 1 – Président : Monsieur Jean-Luc Jauffret, sollicite le Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 23 000 € pour la mise en œuvre du plan de relance viticole coopératif des Bouches-du-Rhône.

Le maintien d'un potentiel viticole coopératif de qualité représente un enjeu considérable pour les viticulteurs de notre département.

En 2016, le plan de relance viticole s'articulera essentiellement autour de quatre axes principaux qui illustrent la priorité donnée aux actions de développement sur le plan qualitatif notamment, aux projets de consolidation et de préservation du foncier et à l'optimisation économique de l'outil coopératif :

- améliorer la commercialisation en anticipant les négociations commerciales, en développant l'œno-tourisme coopératif et en renforçant la vente directe et les circuits courts ;
- optimiser le potentiel de production par le développement des outils informatiques de gestion pour mieux maîtriser les aspects quantitatifs, qualitatifs, sécuritaires et sanitaires de la production (Système d'Information Géographique, cartographie du vignoble de chaque cave), mais également par la poursuite des audits annuels permettant une analyse technique, économique et sociale de chaque cave ;
- développer une viticulture et une viniculture qualitatives et durables avec la mise en place des démarches environnementales et l'utilisation des co-produits (sarments, effluents, marc...) ;
- coordonner les actions entre les caves pour développer les économies d'échelle (ex : achats groupés) et une synergie commerciale notamment dans les relations entre les caves et les négociants et enfin pour soutenir techniquement les projets innovants et en particulier les rapprochements de caves.

Le budget prévisionnel du plan de relance viticole 2016 est détaillé ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
• Salaire	51 400 €	• Autofinancement FDCC 13	39 000 €
• Frais de déplacement	4 850 €	• Conseil Départemental 13 (subvention sollicitée)	23 000 €
• Frais de secrétariat	5 200 €		
• Formation/Bibliographie	550 €		
TOTAL	62 000 €	TOTAL	62 000 €

Au vu de ces éléments, je vous propose d'accorder à la Fédération des Caves Coopératives une subvention de 23 000 € conformément à la demande (25 000 € accordés en 2015), au titre de son plan de relance 2016, étant précisé qu'une subvention de fonctionnement général de 10 000 € lui a déjà été accordé par la commission Permanente du 18 mai 2016 et une autre de 12 592 € pour le Congrès de Caves Coopératives de France par la Commission Permanente du 12 avril 2016.

Ces subventions feront l'objet d'une convention entre le Conseil Départemental et la Fédération des Caves Coopératives conformément au modèle-type adopté par la Commission Permanente du 27 juin 2014.

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	Numéro opération	Libellé	Imputation	N° AP	Engagement CP
10024	A créer	Plan de relance viticole	65-928-6574	Hors AP	23 000 €

PROPOSITION

Sur proposition de Madame la Déléguée à la viticulture et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

